



1000 milliards d'euros de dette en 7 ans ?



Bons baisers de Lausanne ...  
et rattrapez-moi si vous le pouvez ! Héhé !

## Dette, carence ? Les conseillers ... ne sont pas les payeurs !

Parfois, quand ils rentrent chez eux, les douaniers allument leur télévision et tombent sur des débats où deux experts, probablement diplômés du PMU du coin, s'affrontent pour savoir si les fonctionnaires sont plutôt des *incompétents* ou avant tout des *parasites*.

## Des ministres ? Des sinistres sans projet porteur pour le pays !

La démagogie ayant remplacé le sens de l'État et de l'intérêt national, ces propos sont rapidement repris par des ministres de circonstances qui y trouvent ainsi un moyen de remplir le vide abyssal caractérisant leur projet politique et de faire oublier par de vaines polémiques leur absence de légitimité à occuper leur poste.

C'est ainsi que l'idée d'aligner la gestion des arrêts maladie des fonctionnaires sur la législation en vigueur dans le secteur privé vient de faire son grand retour avec la proposition du ministre Kasbarian de :

- nous imposer trois jours de carence sur les prises de Congés Maladie Ordinaire (CMO),
- et, probablement pour montrer son courage et son sens des sacrifices, d'être payé 90% du salaire durant l'arrêt.

Comme le dit le proverbe breton, « *la peine des autres est légère à porter* ».

## Absentéisme ? La précarisation du grand nombre par les sinistres !

Mais ce n'est pas le problème. Ce qui est appelé *absentéisme* est le résultat de nombreux facteurs, dont :

- l'âge moyen plus avancé des fonctionnaires ;
- le fait que ce sont plus souvent des femmes et des parents isolés ;
- l'éloignement croissant entre le lieu de résidence et le lieu de travail ;
- et bien sûr :
  - la perte de sens au travail,
  - et le sous effectif qui augmente la charge de travail et donc les risques d'épuisement professionnel.

Provocation ? Incontestablement.

D'abord, prêchons pour notre paroisse : dans la fonction publique d'État (FPE), le nombre de jours d'arrêt est plus faible que dans le privé.

C'est dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) et Hospitalière (FPH) que les jours d'arrêt sont en effet plus importants et font donc mécaniquement augmenter les taux d'arrêt du secteur public.

Qui est responsable de cet état ?

- Qui a décidé de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux et a donc laissé vieillir la fonction publique ?
- Qui refuse de se pencher sérieusement sur la rémunération des fonctionnaires et donc sur leur possibilité de se loger près de leur lieu de travail ?

En 1982 il fallait huit ans et demi à un professeur du secondaire pour pouvoir acquérir un logement à Paris, aujourd'hui c'est trente neuf ans<sup>1</sup>. Ce sont donc bien les mêmes, ou du moins la même idéologie, qui déplorent les conséquences d'une situation dont ils sont pourtant les premiers responsables.

<sup>1</sup> Source : Natacha Polony sur la station de radio *France inter* le 02/11/2024 (à 12m 51s)

Disponible ici : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-grand-face-a-face/le-grand-face-a-face-du-samedi-02-novembre-2024-9941752>



## L'austérité porte atteinte à la santé publique

À moins d'être profondément malhonnête, on ne peut faire l'impasse sur le sujet des conditions de travail qui sont évidemment les causes profondes de l'augmentation des arrêts, tant dans le public que dans le privé, soit dit en passant.

Mais puisque ça ne semble pas intéresser le ministre de la Fonction Publique, comment faire pour améliorer d'un côté des conditions de travail que le pouvoir politique dégrade de l'autre ?

Les douaniers ne pourront pas se permettre de perdre trois jours de salaire, c'est-à-dire rappelons-le un dixième, 10%, d'un salaire mensuel déjà dramatiquement faible, au niveau du SMIC pour les premiers échelons de la catégorie C, et ce uniquement grâce à une prime incroyablement généreuse de six centimes...

... Là où les standards de rémunération européens sont en moyenne 1,5 à 2 fois supérieurs aux nôtres au regard des niveaux de vie respectifs, et les effectifs de l'ordre du double proportionnellement à la population !

 -10%

C'est l'impact prévu sur la paye de 3 jours de carence : 3 trentièmes de salaire !

Pour calculer l'impact individuel :

1°) prenez la paye mensuelle,  
2°) retirez le dernier chiffre et vous obtenez la somme retirée : 2200€/mois → -220 € !

**Du vol !**



## S'aligner vers le privé ou Outre-Pyrénées ? Jouons cartes sur table !

**Les personnels viendront malades au travail.**

**Au risque de contaminer les autres,** et donc d'entraîner des arrêts en chaîne. Au risque aussi de contaminer des personnes fragiles.

C'est pour ça que pendant le Covid il y a eu des arrêts pour celles et ceux qui cohabitaient avec ces personnes fragiles.

Rappelons que la grippe fait environ 10 000 morts par an en France d'après l'Institut Pasteur<sup>2</sup>.

Devra-t-on exercer un droit de retrait quand un collègue, qui avant pouvait rester chez lui, viendra travailler malade ?

**Soyons donc provocants nous aussi.** Nous aligner sur le privé ? Chiche ! Mais alors entièrement !

- D'abord, avec 17 000 agents, la douane serait juridiquement une grande entreprise. Comme cela se fait dans 70% des entreprises, mesdames et messieurs les sinistres, vous voudrez donc bien prendre en charge ces trois jours de carence.
- Ensuite, il vous faudra rendre cette entreprise douane et sa filiale DIPA attractive, comme dans le privé :
  - Renégociation du salaire chaque année au moment de l'évaluation professionnelle,
  - alignement du salaire sur le diplôme et non sur les concours, sachant que la plupart des agents B et C sont recrutés aujourd'hui à bac plus trois, quatre ou cinq pour des concours censés être de niveau brevet ou bac.
  - À propos, à quelle date nous sera versé notre treizième mois ? Est-ce le pôle logistique et informatique (PLI) qui nous fournira nos véhicules de fonction ?
- Enfin, il ne faudra plus penser à supprimer des services et à déplacer les agents à plus de 80 kilomètres de leur anciennes résidences, sauf à verser des indemnités conséquentes, toujours comme dans le privé.

À ces conditions, on pourra peut-être parler honnêtement d'alignement sur le secteur privé.



## Une classe dominante qui ne dirige plus ? Qu'elle démissionne !

**Mais ce n'est pas pour ça que nous sommes devenus fonctionnaires, c'est pour défendre l'intérêt général.** C'est ce qui justifie un statut tout autant protecteur par certains côtés que bien plus contraignant que dans le privé par d'autres. Nous l'avons accepté, nous l'avons même choisi en prêtant serment. Mais ce serment n'a jamais impliqué de nous faire insulter, mépriser et exploiter par ceux-là même qui devraient nous défendre, et même nous servir, être *servus servorum*, « les serviteurs des serviteurs » de l'État, pour reprendre la belle formule ecclésiastique.

**Puisque ces gens aiment tant le privé, qu'ils aillent y travailler, et ailleurs que dans des cabinets de conseil.** Au vu de leurs compétences et résultats ils seraient rapidement remerciés par n'importe quelle entreprise, mais nous coûteraient moins cher au chômage qu'à pérorer sous les ors de la République, aux frais du contribuable et sur le dos des fonctionnaires.

**Mobilisation le 5 décembre 2024 : abrogation de la journée de carence dans le privé et le public !**

<sup>2</sup> Source : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/grippe>



# Solidaires

## Fonction Publique

Syndique-toi ! →



## Jour de carence : halte aux contre-vérités

Après des années à dilapider l'argent public au profit des plus riches notamment en distribuant des aides publiques aux entreprises sans conditions (ni salariales, ni sur l'emploi, etc.), le gouvernement veut donc désormais faire payer la dette aux personnels publics.

Depuis deux semaines le ministre de la fonction publique ne cesse dans la presse de répandre des idées reçues, éléments contestables et contestés, pour justifier le passage à 3 jours de carence pour l'ensemble des personnels publics. Retour sur le vrai du faux :

### « L'instauration du jour de carence permettrait de lutter contre l'absentéisme volontaire »

#### FAUX.

Première chose : il ne faut pas parler d'absentéisme mais d'absence pour maladie. Les personnels ne sèchent pas le travail. Ils sont arrêtés par leurs médecins en raison d'indications médicales.

L'instauration du jour de carence a diminué les arrêts de courte durée mais multiplié les arrêts de plus longue durée.

Ce qui est certain, c'est que cela incite les personnels malades à venir travailler, que cela nuit à un rétablissement rapide et complet, et cela présente des risques de contamination pour les collègues et les personnes usagères !

C'est un véritable risque sanitaire que l'on fait courir notamment aux personnes vulnérables, singulièrement celles usagères des établissements de soins et les personnes âgées.

### « Le taux d'absence est plus important dans le public que dans le privé » VRAI et FAUX !

En 2022, le nombre de jours d'absence dans la fonction publique d'Etat (FPE), hors enseignement était de 10,2 contre 11,6 dans le secteur privé.

La hausse des absences s'explique selon l'Inspection générale des Finances (IGF), à 95 % par les caractéristiques de la population, plus féminisée et plus âgée que dans le reste de la population active !

Vrai ! Mais pourquoi ?

Dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, les taux d'absentéisme sont plus élevés là où la pénibilité et l'exposition aux risques sont plus importantes : infirmières, aides soignantes, éboueurs, agents d'accueil, assistantes maternelles, égoutiers...

Il faut par ailleurs prendre en compte l'impact des arrêts maladie pendant la pandémie dans des secteurs tels que la santé qui ont été en première ligne et fortement impactés par le COVID.

**3 jours de carence, ça va peser lourd dans le portefeuille des personnels :** en moyenne, 3 jours de carence cela représente environ 300 euros. Autant dire que cela va amputer de beaucoup les salaires notamment pour les personnes déjà les moins bien rémunérées, les femmes etc.

**Cette somme s'ajoute à l'annonce de gel du point d'indice** (encore !) pour 2024, la suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et les seuls 0,06 euros (montant mesquin) pour que les premiers échelons de C et B ne passent pas en dessous du SMIC...

**Être malade n'est pas un choix ! Être soigné est un droit ! Défendons-nous.**

### « Il existe une inégalité entre public et privé du point de vue des jours de carence ! »

#### ON NE PEUT PAS COMPARER.

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, les personnels publics sont moins bien traités que la majorité des personnels salariés du privé et Kasbarian propose d'accentuer encore cette inégalité !

Aujourd'hui dans le secteur privé, 3 jours de carence sont prévus par la loi. Mais les conventions collectives conduisent de nombreuses entreprises à prendre en charge l'indemnisation de leurs salariés.

Au final si 63,5 % des personnes salariées voient leurs jours de carence pris en charge en tout ou partie, cette proportion monte à 85 % dans les entreprises de plus de 500 personnels salariés !

Et cette inégalité n'est pas prête de se réduire puisque la loi exclut la prise en charge des jours de carence par la complémentaire santé. Les personnels publics resteront donc sur le carreau avec ces 3 jours de carence.

### « La diminution du niveau d'indemnisation des arrêts maladie de 100 à 90 % serait une mesure de justice en alignant le public sur le privé »

#### FAUX.

Le Code du travail impose aux employeurs de compléter l'indemnisation des arrêts des personnels salariés par l'assurance maladie pour atteindre 90 % du salaire.

Mais dans les faits les entreprises abondent les indemnisations jusqu'à 100 % du salaire pour 70 % des personnes salariées.

Au final, le ministre veut aligner les fonctionnaires sur la situation des 30 % des personnels salariés du privé les moins bien traités ! C'est ça l'attractivité ? Ces mesures de régression sociale pénaliseront financièrement davantage les femmes, ainsi que les personnes qui exercent des tâches pénibles, le plus souvent les moins bien rémunérées !



# Mobilisations du jeudi 5 décembre 2024 : Détail des rassemblements, ville par ville !



Ville (Direction/ex-région)	Rendez-vous	
	Lieu	Heure
Amiens (ex-DR Picardie)	Citadelle	14h00
Angers	Esplanade du quai	14h00
Annecy (ex-DR Léman)	Préfecture	14h00
Avignon	Cours Jean Jaurès	10h00
Bastia	Palais de Justice	10h00
Bayonne (DR Bayonne)	Devant la Bourse du Travail, place Sainte-Ursule	10h30
Besançon (ex-DR Franche-Comté)	Gare Viotte	10h30
Bordeaux (DI Nouvelle-Aquitaine)	Place de la République	14h00
Bourges	Place Séraucourt	10h00
Brest	Place de la Liberté	11h00
Caen (ex-DR Basse-Normandie)	Place Saint-Pierre	10h30
Calais	Esplanade Jacques Vendroux	9h30
Chambéry (DR Chambéry)	Place du Palais de Justice	14h00
Charleville-Mézières	1 place de la Préfecture	12h00
Châteauroux	Place de la République	10h00
Cherbourg	Devant la Mairie, Place Napoléon	10h30
Clermont-Ferrand (ex DR Auvergne)	Place du 1 <sup>er</sup> mai	10h00
Dijon (ex-DR Bourgogne)	Place de la Libération	14h00
Dunkerque (DR Dunkerque)	Sous-préfecture	11h30
Gap	Inspection d'Académie	10h30
Grenoble	Gare SNCF (Av Alsace Lorraine)	10h00
La Rochelle(ENDLR)	Devant la Préfecture	10h30
Le Havre (DR Le Havre)	Cercle Franklin, Maison des Syndicats Cours de la République	11h00
Le Mans	Place des Jacobins	13h30
Lille (DI Hauts-de-France)	Porte de Paris	14h30
Limoges	Carrefour Tourny	10h30
Lorient	Gare routière L'orientis	10h30
Lyon (DI Auvergne – Rhône-Alpes)	Place Jean Macé	11h00
Marseille (DI PACA Corse)	Devant les Réformés	10h30
Metz (DI Grand-Est)	Place Mazelle	13h30
Montpellier (DI Occitanie)	Place Albert 1 <sup>er</sup>	10h00
Mulhouse (DR Mulhouse – Haut-Rhin)	Place de la Bourse	13h30
Nancy (DR Lorraine)	Place de la Carrière	14h30
Nantes (DR Pays-de-la-Loire)	Préfecture	10h30
Nice (DR Nice – Alpes-Maritimes)	Place Albert 1 <sup>er</sup>	10h00
Nîmes	Maison Carrée	14h00
Orléans (DR Centre – Val-de-Loire)	Devant la Cathédrale	10h30
Paris (DI Île-de-France)	Place du Bataillon du Pacifique (Bercy), arrivée Place d'Italie	14h00
Pau	Place de Verdun	10h30
Périgueux	Palais de Justice	10h30
Perpignan (DR Perpignan)	Place Catalogne	10h30
Poitiers (DR Poitou-Charentes-Limousin)	Stade de la Madeleine	14h00
Quimper	Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille	10h30
Reims (ex-DR Champagne-Ardenne)	Maison des syndicats et sous-préfecture, 15 bvd de la Paix	10h00
Rennes (ex-DR Bretagne)	Esplanade Charles de Gaulle	11h00
Rodez	Devant la Préfecture	14h30
Rouen (DI Normandie)	Devant l'Hôtel de Ville	10h00
Saint-Denis (DR La Réunion)	Devant la préfecture	09h00
Saint-Étienne	Bourse du Travail	10h30
Strasbourg (DR Strasbourg – Bas-Rhin)	Place de la Bourse	14h00
Tarbes	Place de Verdun	10h00
Tours	Place Jean Jaurès	14h00
Troyes	Maison des syndicats (2A bvd du 1 <sup>er</sup> RAM), arrivée Préfecture	14h00
Toulon	Place de la Liberté	10h30
Toulouse (ex DR Midi-Pyrénées)	Place Jean Jaurès	14h00



**Syndicat SOLIDAIRES Douanes**

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org)

adhésion : [solidaires-douanes.org/-adhesion-](http://solidaires-douanes.org/-adhesion-)

**Un syndicalisme clair et sincère !**